

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 9 février 1884

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (60r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 9 février 1884, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54451>

Copier

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Date de rédaction[9 février 1884](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire[Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe de Sobirats que l'avocat Moret souhaite obtenir le jugement du tribunal de Vervins du 16 mars 1877.

Notes La lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurat]ion de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

9 fevrier

4

57

69

Monsieur Falaise
avoué à Vervins

M^e Mout nous demande copie du
jugement du tribunal de Vervins en
date du 16 mars 1877 affaire des bouteux
contre Boucher,

Dans le cas où vous aurez ce jugement veuillez
avoir l'obligeance de nous l'adresser et
Dans le cas contraire dites nous où nous
pourrions nous le procurer

Agreez Monsieur nos parfaites
civilités

SIE DU FAMILISTÈRE DE CUNSE

1877. 1er juillet. Gérant

